

OBJET GARANTIE D'EMPRUNT A LA SODIAC
POUR LA REALISATION DES 5 LLS DE L'OPERATION « LE BERNICA »
EX-BUREAU STYLE AU 97 IMPASSE MONTHYON

Par courrier en date du 29 mai 2008, la Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction (SODIAC) sollicite la Commune de Saint-Denis pour garantir un prêt relatif à l'opération citée en objet.

La Commune accorde sa garantie à la SODIAC pour le remboursement de la somme de 420 000,00 euros, représentant 100 % d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 420 000,00 euros que la SODIAC se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer les travaux de construction de l'opération « 5 LLS le Bernica » ex-Bureau Style.

Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Durée du préfinancement	24 mois maximum,
Echéances	annuelles,
Durée de la période d'amortissement	40 ans,
Taux d'intérêt actuariel annuel	4,30 %,
Taux annuel de progressivité	0,00 %,
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente Délibération.

La garantie de la Commune de Saint-Denis est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 420 000,00 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Rapport n° 08/6-25

La Commune de Saint-Denis ayant la capacité financière de garantir cet emprunt, je vous demande de vous prononcer sur cette affaire et, dans l'affirmative :

- au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, de prendre l'engagement d'en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- de prendre l'engagement, pendant toute la durée du prêt et en cas de besoin, de libérer des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- de m'autoriser à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 6 septembre 2008

Délibération n° 08/6-25

**OBJET GARANTIE D'EMPRUNT A LA SODIAC
POUR LA REALISATION DES 5 LLS DE L'OPERATION « LE BERNICA »
EX-BUREAU STYLE AU 97 IMPASSE MONTHYON**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code Monétaire et Financier, notamment l'Article R. 221-19 ;

Vu le Code Civil, notamment l'Article 2298 ;

Sur le RAPPORT n° 08/6-25 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ORPHE Monique, 1ère Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Accorde à la SODIAC la garantie de la Commune de Saint-Denis pour le remboursement de la somme de 420 000,00 euros, représentant 100 % d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 420 000,00 euros que la Société se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer les travaux de construction de l'opération « 5 LLS - Le Bernica » ex-Bureau Style.

ARTICLE 2

Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Durée du préfinancement	24 mois maximum,
Echéances	annuelles,
Durée de la période d'amortissement	40 ans,
Taux d'intérêt actuariel annuel	4,30 %,
Taux annuel de progressivité	0,00 %,
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3

La garantie de la Commune de Saint-Denis est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 420 000,00 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, prend l'engagement d'en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Délibération n° 08/6-25

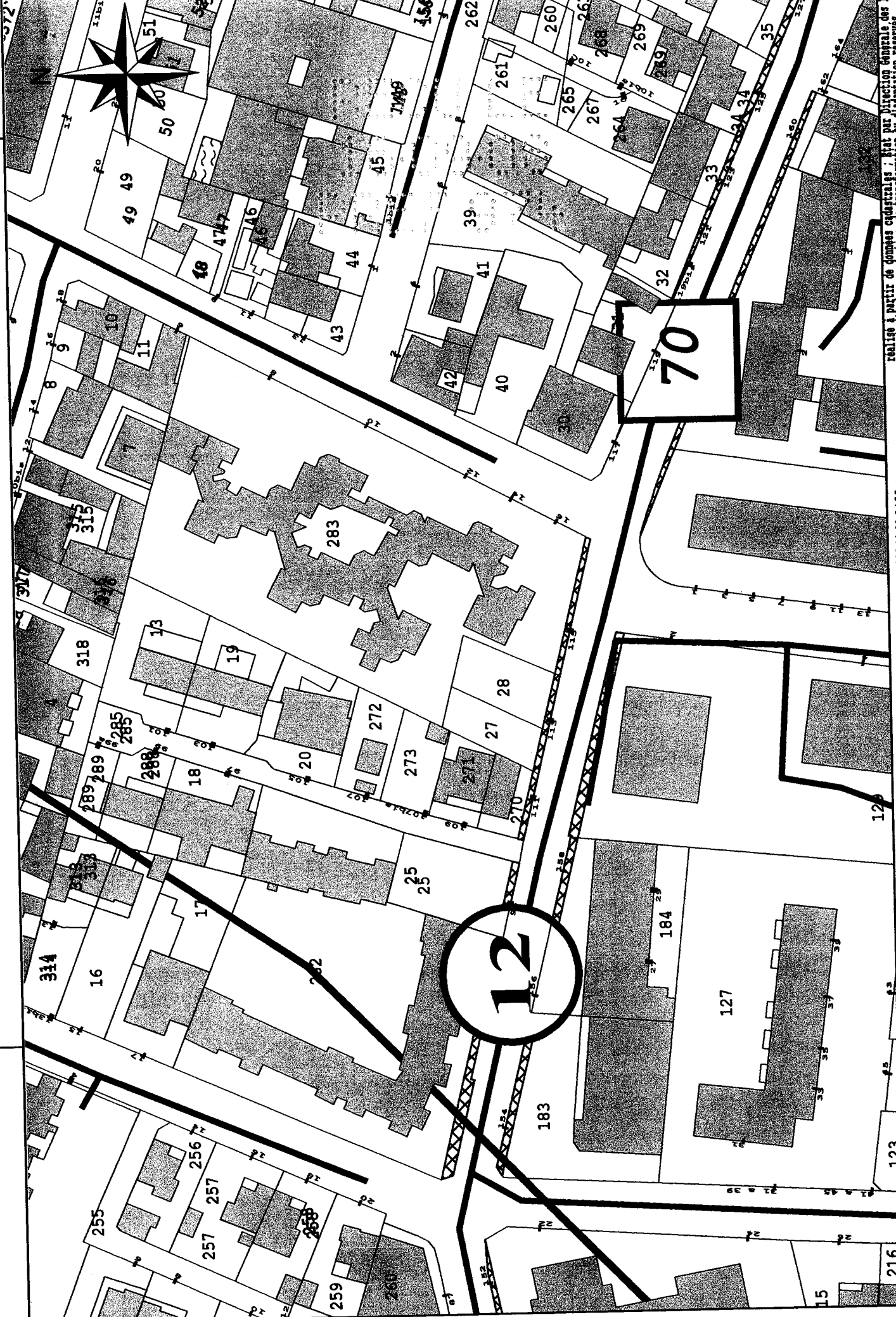
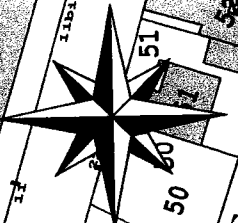
ARTICLE 6

Autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **16 SEP. 2008**



Gilbert ANNETTE



12

70

realisé à partir de copies cadastrales ; fait par Direction Générale des
tous droits de reproduction, de transformation ou d'adaptation réservés.

DATE DU TIRAGE : 12-08-2008 09:22:34 Mar

MAIRIE DE SAINT-DENIS -

P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) 14 de zone Uj(100%)

P.P.R. (Plan de Prévention des Risque zone Sans contrainte spécifique

Espace Boisé Classé : NON

Emplacement Réserve : NON

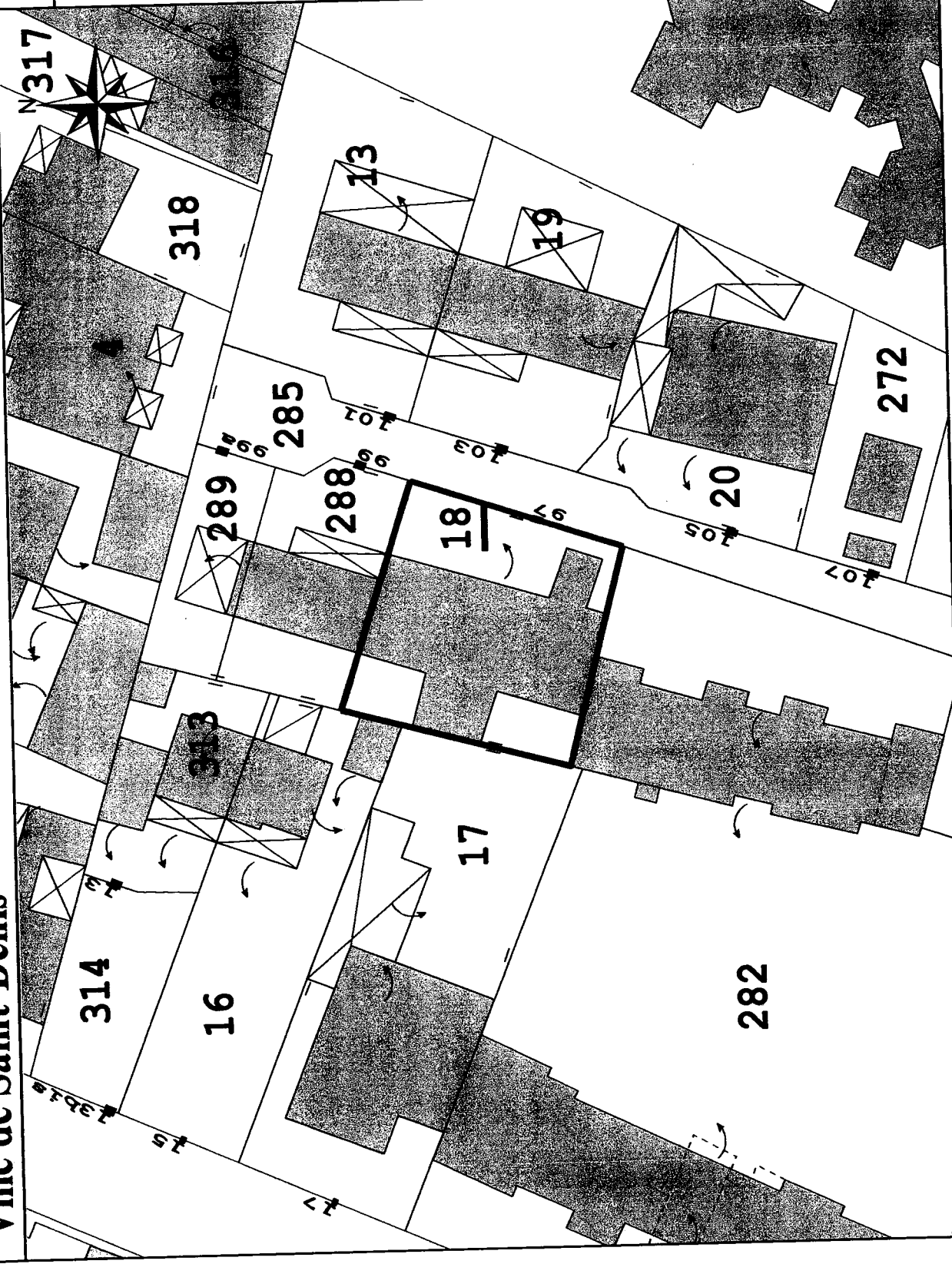
Bande d'étude : NON

Périmètre de Protection :
- des Monuments Historiques : NON
- des Ressources en eau : NON

Bâtiment d'Intérêt Architectural : NON

Zone de Stationnement : OUI
Zone Souple

Desserte en Eaux Usées
Desserte en Eau Potable



LEGENDE DU P.L.U.

- Limite de zone et de secteur
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé

RAPPEL DU P.P.R.

- Emplacement réservé avec espace public à conserver, modifier ou créer (Z.A.C.)
- Numéro de l'emplacement réservé
- Emprise de voie
- Règles particulières d'implantation des constructions
- Périmètre de Z.A.C.
- Limite des PAS GEOMETRIQUES
- Principe de liaison (voiture)
- Sans contrainte spécifique
- Zone d'études particulières - voir documents annexés au projet du P.P.R.
- Bg
- Bi
- Bgi

ZONES DE PRESCRIPTIONS

- R1
- R1i
- Zone R2 - Inconstructible
- aménagement global de et révision du P.P.R.

ZONES D'INTERDICTION

- R1
- R1i
- Zone R2 - Inconstructible
- aménagement global de et révision du P.P.R.

Le document présenté est constitué à partir d'informations du Plan Local d'Urbanisme. Il est proposé comme un document d'information non contractuel, non exhaustif. Produit composite dérivé du plan cadastral numérisé non labellisé / Origine DGI-Cadastre / Droit